

Construire économe

Brest métropole vous aide dans la réalisation de votre construction économe. Retrouvez ici tous les conseils pratiques.



La nécessaire prise en compte du développement durable et notamment des enjeux climatiques entraîne l'apparition d'un nouveau mode de construction. L'habitat du XXI^{ème} siècle est un modèle plus dense et plus compact, pour économiser l'espace et l'énergie. Il s'agit de construire (ou de reconstruire en renouvellement urbain) une ville des courtes distances : des quartiers dans lesquels les services urbains sont divers et facilement accessibles, à pied ou en transports en commun. Pour la construction en elle-même, la performance énergétique est recherchée. Bien conçues et bien orientées, les nouvelles constructions sont économes en énergie et offre un confort certain.

Afin de vous accompagner dans la conception d'un logement économe, Brest métropole a édité le guide « Bâtiments économes en énergie ». L'objectif de ce guide est de faciliter la conception d'un projet de qualité, en mettant à votre disposition un ensemble de fiches pratiques thématiques.

Le guide peut vous être remis gratuitement à Energ'ence ou à l'accueil du Conseil architectural et urbain.

L'architecte conseil

Pour vous aider dans votre projet de construction, les architectes conseil de Brest métropole peuvent vous recevoir pendant leurs permanences. Gratuit, sur rendez-vous, ce conseil personnalisé permettra de vous guider pour définir le projet le plus judicieux. Le rendez-vous peut évaluer en amont du projet ou pour étudier les

pour définir le projet le plus judicieux. Le rendez-vous peut s'envisager en amont du projet ou pour étudier les plans d'un projet déjà esquissé.

Démarches administratives



Avant toute construction, vous devez déposer une autorisation d'urbanisme. Retrouvez toutes les informations le dépôt d'une [autorisation d'urbanisme](#).

Contact

Conseil architectural et urbain de Brest métropole

24, rue Coat-ar-Gueven
29200 Brest

Accueil téléphonique du lundi au vendredi, 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.
Accueil physique du lundi au vendredi, 9h à 12h30 uniquement.

☎ 02 98 33 50 50

@cau@brest-metropole.fr

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

Dernière mise à jour le : **06 April 2022**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30